



**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2020**

à 20h

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Gilles AUTHIER, Béatrice BOUGAIN, Charles-Alexandre ORTONNE, Julien FELLOTT, Sylviane AULAS, Catherine BARRIERE, Karine BOUDOT, Françoise BRANCIARD, Dominique BRESSOLLE, Catherine BUTET, Jean-Pierre GIRAUD, Marjorie GRIERE-FURTAK, Jean HEIM, Priscille DU MANOIR, David THOMASSET

Secrétaire de séance : Catherine BARRIERE

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 15 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération –Emploi d'un agent recenseur – Année 2021

Le prochain recensement de la population à Rivolet se déroulera entre le 21 janvier et le 20 février 2021.

Monsieur le Maire a demandé à Madame Léa ROUSSEAU d'être agent recenseur et celle-ci a accepté cette mission. La commune percevra une dotation forfaitaire de 1047€.

La délibération consistant à confier l'emploi d'agent recenseur du 21 janvier au 20 février 2021 à Léa ROUSSEAU est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

2. Délibération –Vente d'une partie du domaine public - Madame Virginie BRENON

Il est précisé que Madame Virginie BRENON a acheté une maison au lieudit « Le Grand Vernay » en octobre 2010 et a déposé un permis de construire fin 2010 pour pouvoir fermer sa maison à l'aplomb du toit.

A l'époque, le dossier a été instruit favorablement par la DDT et le permis autorisé par le maire. Cependant, une partie a été construite sur le domaine public, parcelle repérée DP 516 (comme Domaine Public) par les géomètres du cadastre sur le plan.

A ce jour, le Conseil municipal doit délibérer sur l'accord du conseil municipal sur la vente ou non de cet espace d'environ 4 m² correspondant à une partie du chemin rural n° 31. Cette éventuelle

vente nécessitera une enquête publique. Le prix de la vente s'aligne sur celui des terrains en zone urbanisable et s'élève à 60€/m².

La délimitation du terrain vendu sera réalisée par un géomètre expert à la charge de l'acheteuse.

Après retour du géomètre expert, une enquête publique sera réalisée pour la désaffectation de cette petite parcelle de terrain avec désignation d'un commissaire enquêteur.

La délibération pour l'accord du conseil municipal sur la vente est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

3. Informations et questions diverses

Monsieur le maire donne différentes informations concernant les points suivants :

- Obligation pour les nouveaux élus de s'affilier au régime général de la Sécurité Sociale. Le formulaire 750 CNAM « demande de mutation » sera envoyé à chaque membre du Conseil municipal qui le retournera complété au secrétariat de mairie.
- Concernant l'auberge de Rivolet et suite à la crise sanitaire, Monsieur le maire demande que les membres se prononcent pour la suspension du loyer professionnel du mois de novembre 2020. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité. Une délibération sera prise en ce sens en prenant en compte la durée complète d'obligation de fermeture pour cette fin d'année 2020.
- Lors de cette période de Covid, la Région propose d'aider les communes avec des dispositions particulières pour les écoles :
 - La fourniture d'un purificateur d'air pour l'école qui serait placé de préférence à la cantine. La mairie se chargera d'acheter l'appareil et sera remboursée par la Région.
 - La fourniture de masques pour les enfants de 6-8 ans.Monsieur le maire enverra un mail à la Région précisant le nombre d'élèves concernés.
- Un arrêté préfectoral autorise la chasse le week-end pour les battues de nuisibles (sangliers et chevreuils).
- Monsieur le maire informe avoir reçu une lettre de remerciement de Madame Léa ROUSSEAU pour l'aide financière que lui a accordée le Conseil Municipal suite à la suppression des NAP du printemps 2020 pour cause de Covid 19.
- Monsieur le maire demande l'avis du conseil pour la parution début 2021 du bulletin « Le Rivolien » qui n'est pas paru depuis début 2019. Le conseil est favorable et la commission Communication va s'en charger

***3.1 Commission « Urbanisme »**

Monsieur Charles-Alexandre ORTONNE informe de la vente de 2 maisons, d'une déclaration préalable pour la construction d'une piscine. Il souligne l'importance de prendre rendez-vous avec les adjoints préalablement à toute demande de travaux.

La réunion de la commission du 30 septembre 2020 a étudié les parcelles qui seront maintenues ou déclarées constructibles durant les 10 années à venir lors de la mise à jour du PLUi (intercommunal) prévue en 2022, en adéquation avec le SCOT Beaujolais. L'objectif donné par les services de l'Agglo est de densifier le centre du village pour consommer le minimum de terres agricoles. Le résultat est donc de remplir les « dents creuses » situées à proximité du bourg (proximité des réseaux, de l'école etc..) et de mettre quelques nouvelles parcelles en constructibles dans des zones où il existe déjà de nombreuses constructions (au Moulin et à la Fouillouse).

La commune peut construire 4 logements par an, soit 40 logements sur 10 ans représentant une surface de terrain de 17 000 m².

L'ensemble des parcelles constructibles proposées a été validé par les conseillers.

Il est échangé et débattu sur deux parcelles pour lesquelles 2 conseillers sont partie prenante. Après retrait de ces 2 conseillers et débat sur l'opportunité de classer ces parcelles en constructible, la décision est mise au vote : 4 voix pour, 9 abstentions. La totalité de ce qui a été proposé par la commission Urbanisme est donc accepté par le conseil.

Le maire fait 2 remarques :

- Les surfaces prises en compte doivent être limitées à ce qui est vraiment constructible (hors zone avec risque particulier),*
- Pour les parcelles de grande surface, les constructions se fassent progressivement avec un règlement qui permette à la commune d'en maîtriser l'échelonnement.*

***3.2. Commission « Environnement »**

Monsieur Jean Pierre GIRAUD et Madame Priscille DU MANOIR présentent à l'aide d'un Powerpoint le projet de permaculture en exposant les principes, l'organisation de l'information aux habitants par une soirée avec projection d'un film, des visites de jardins et la création d'ateliers (vision du projet, design).

Ce projet serait accompagné par Monsieur Benjamin JAYR qui en assurerait la présentation et la mise en place pour un devis de 1 023.50 €.

Les conseillers votent à l'unanimité pour le lancement du projet. La date du démarrage est cependant ajournée compte tenu des conditions actuelles (COVID).

***3.3. Commission « Ecole »**

Madame Sylviane AULAS souligne les retours positifs sur les activités dispensées dans les NAP, tant des intervenants que des enfants.

Les difficultés rencontrées sur le port du masque chez les enfants sont évoquées. Suite aux retours faits par le personnel communal de l'école, un courrier rédigé par la commission Ecole sera transmis à l'inspecteur d'académie. Un collectif de parents doit se réunir le 13 novembre 2020 pour débattre de ce nouveau protocole.

Madame AULAS évoque également la perspective d'un débat à propos de la poursuite de la semaine des 4.5 jours pour la rentrée scolaire de septembre 2021 en faisant venir des intervenants externes. Le lundi et le jeudi pendant la NAP « maternelles » de 15h30 à 16h30, une bénévole assistera Madame Véronique PEYRACHE qui intervient dans un groupe de 12 élèves de moins de 6 ans, la norme étant de 10 élèves par groupe. Il reste à trouver une personne volontaire pour la NAP « maternelles » du mardi.

***3.4. Commission « Gestion du personnel »**

La commission s'oriente pour un remplacement à temps partiel de Monsieur Claude DUCHARNE. Monsieur le maire doit se rapprocher de la mairie de Montmelas-Saint-Sorlin.

Concernant la mise en place du régime indemnitaire du personnel technique de la commune, la commission Personnel poursuit son travail pour proposer la répartition des indemnités qui sera décidée par le Conseil municipal.

***3.5. Commission « Voirie »**

La commission s'est réunie le 3 novembre et Monsieur Dominique BRESSOLLE a présenté l'état des différentes voies communales (chemins et routes) qui devaient prioritairement être remises en état, ainsi que des trous qui devaient être comblés. Sont concernés :

- Le chemin de Pierrefilant*
- La coursière de Saint Cyr*
- Le chemin du Mathy (sur 200 mètres)*

Les poteaux du téléphone et les câbles téléphoniques ont été vérifiés visuellement le 7 novembre et sept anomalies ont été déclarées au service compétent.

La fibre est en cours d'installation. Le raccordement se fait de Denicé à Cogny et de Cogny à Rivolet par le chemin de la Croix de fer. La boîte de raccordement sera située à l'entrée du village.

Il faudra envisager l'élagage d'arbres sur le chemin situé entre le Petit Vernay et le Grand Vernay. Il est espéré le fonctionnement de la fibre mi 2021.

***3.6. Comité communal d'action sociale (CCAS)**

Madame Sylviane AULAS explique qu'il est envisagé de changer le contenu des colis de Noël destinés aux anciens en privilégiant des produits locaux.

4. Questions diverses

- Madame Catherine BARRIERE informe de la divagation de vaches sur la voie publique et sur des terrains privés.

Elle demande s'il serait possible d'avoir la liste des propriétaires de Rivolet afin de pouvoir les prévenir directement.

Monsieur le maire explique qu'une liste des propriétaires des vaches et de chevaux a déjà été transmise à la gendarmerie. Elle sera remise à jour et diffusée aux conseillers.

- Madame Françoise BRANCIARD a observé que l'éclairage au-dessus l'arrêt de bus en face de l'auberge ne fonctionne pas. Cette extinction est volontaire, ceci ayant été fait il y a quelques années en arrière dans le cadre de la maîtrise de l'éclairage nocturne. L'éclairage de cette zone sera revu.

- Monsieur le maire souhaite réunir assez rapidement les conseillers pour identifier les projets communaux nécessitant des demandes de subventions avant fin février 2021. La date retenue pour cette réunion est le mercredi 25 novembre à 20h.

- Une réunion de la commission « communication » est prévue le lundi 23 novembre à 20h.

- Une réunion de la commission « finances » doit également être envisagée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

